

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENTS.....	5
LISTE DES AUTEURS (DANS L'ORDRE DE PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS ET DIRECTIVES RETENU DANS L'OUVRAGE).....	7
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	11
SOMMAIRE	15

PARTIE 1.

MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE

SOUS-PARTIE 1.

COMPÉTENCE INTERNATIONALE, RECONNAISSANCE ET EXÉCUTION

I. – RÈGLEMENT (CE) N° 44/2001 DU CONSEIL DU 22 DÉCEMBRE 2000 ET RÈGLEMENT (UE) N° 1215/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 12 DÉCEMBRE 2012 CONCERNANT LA COMPÉTENCE JUDICIAIRE, LA RECONNAISSANCE ET L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE ET CONVENTION DE BRUXELLES DU 27 SEPTEMBRE 1968.....	23
CHAPITRE 1. – CHAMP D'APPLICATION	31
<i>Section 1. – Champ d'application matériel</i>	39
Paragraphe 1. – Matière civile et commerciale	39
<i>A – Décision infligeant une amende</i>	39
<i>B – Plainte avec constitution de partie civile</i>	41
<i>C – Exclusion des agissements des forces armées</i>	43
<i>D – Immunités juridictionnelles</i>	45
<i>E – Demande de restitution d'un paiement effectué indûment par une entité étatique</i>	48
<i>F – Action fondée sur un contrat de travaux de construction d'une voie expresse publique conclu entre une autorité publique et deux sociétés de droit privé</i>	50
<i>G – Réparation du préjudice résultant de violations alléguées du droit de la concurrence</i>	52

<i>H – Action en cessation de pratiques commerciales déloyales introduite par une autorité publique en vue de la protection des intérêts des consommateurs</i>	56
<i>I – Matière fiscale</i>	58
<i>J – Activité de classification et de certification de navires pour le compte et sur délégation d'un État</i>	60
<i>K – Responsabilité de l'État pour des actes ou omissions commis dans l'exercice de la puissance publique</i>	62
<i>L – Actions en paiement de cotisations ordinales</i>	64
Paragraphe 2. – <i>Matières expressément exclues</i>	65
<i>A – Droit des personnes et droit de la famille lato sensu</i>	65
<i>B – Faillites, concordats et autres procédures analogues</i>	72
<i>C – Arbitrage</i>	88
<i>Section 2. – Champ d'application territorial</i>	96
CHAPITRE 2. – COMPÉTENCE	99
<i>Section introductive. – Modalités de vérification de la compétence juridictionnelle au titre du règlement (CE) n° 44/2001</i>	99
<i>Section 1. – Dispositions générales</i>	105
Paragraphe 1. – <i>Actor sequitur forum rei</i>	105
<i>A – Forum non conveniens</i>	105
<i>B – Réglementation nationale prévoyant la compétence des juridictions du concessionnaire, indépendamment du lieu d'établissement du concédant</i>	108
Paragraphe 2. – <i>Domicile inconnu du défendeur</i>	111
<i>Section 2. – Compétences spéciales</i>	120
Paragraphe 1. – <i>Matière contractuelle</i>	120
<i>A – Notion de matière contractuelle</i>	123
a. – <i>Matière contractuelle et nullité du contrat</i>	123
b. – <i>Notion autonome de matière contractuelle, l'existence d'un lien contractuel</i>	129
c. – <i>Matière contractuelle et matière délictuelle entre les mêmes parties, le contenu du lien contractuel</i>	139
d. – <i>Identification d'un lien contractuel tacite dans une relation d'affaire, la démonstration d'un lien contractuel</i>	145
e. – <i>Inexécution des obligations financières imposées par la loi nationale aux copropriétaires d'un immeuble</i>	151
f. – <i>Demande d'indemnisation et de réparation du préjudice résultant de l'annulation et du retard de vols</i>	154
<i>B – Contrat de vente de marchandises et de prestations de services</i>	157
a. – <i>Pluralité de lieux de livraison dans un même État membre</i>	157
b. – <i>Notion de fourniture de services</i>	160

c. – Notion de vente de marchandises, lieu de livraison dans le silence du contrat.....	167
d. – Pluralité de lieux de fourniture de services dans plusieurs États membres.....	173
e. – Notion de fourniture de services, contrat de concession	177
C – <i>Autres contrats</i>	181
a. – Détermination du lieu d'exécution de l'obligation qui sert de base à la demande	181
b. – Pluralité d'obligations servant de base à la demande.....	185
c. – For du contrat et obligation de ne pas faire sans limitation géographique	188
Paragraphe 2. – Matière délictuelle ou quasi délictuelle.....	191
A – <i>Notion de « matière délictuelle ou quasi délictuelle »</i>	194
B – <i>« Lieu où le fait dommageable s'est produit » : l'option offerte au demandeur</i>	212
C – <i>Lieu de la matérialisation du dommage</i>	233
D – <i>Lieu de l'événement causal</i>	262
Paragraphe 3. – Contestation relative à l'exploitation d'une succursale, d'une agence ou de tout autre établissement	268
Paragraphe 4. – Compétences dérivées.....	284
A – <i>Compétence à l'égard des codéfendeurs</i>	284
B – <i>Compétence en cas de demande en garantie ou en intervention</i>	302
Section 3. – <i>Compétence en matière d'assurances</i>	305
Paragraphe 1. – Action directe en responsabilité civile contre l'assureur devant le tribunal de l'État membre sur le territoire duquel la personne lésée est domiciliée.....	305
Paragraphe 2. – Action récursoire d'un organisme de sécurité sociale à l'encontre de l'assureur du responsable devant le tribunal de l'État membre sur le territoire duquel il est établi.....	308
Paragraphe 3. – Absence d'opposabilité à l'assuré bénéficiaire de la clause attributive de juridiction convenue entre le preneur d'assurance et l'assureur domiciliés dans un même État contractant.....	311
Paragraphe 4. – Inopposabilité d'une clause attributive de juridiction figurant dans un contrat d'assurance « grands risques » à l'assuré qui n'est pas le preneur d'assurance	313
Section 4. – <i>Compétence en matière de contrats conclus par les consommateurs</i>	315
Paragraphe 1. – Les contrats concernés	315
A – <i>Notion de « contrat conclu par le consommateur »</i>	315
B – <i>Tous contrats dès lors que le professionnel exerce son activité sur le territoire de l'État membre du domicile du consommateur ou dirige son activité vers cet État membre</i>	319
C – <i>Contrat combinant voyage et hébergement</i>	332

<i>D – Application de la compétence protectrice du consommateur au joueur de poker</i>	334
<i>E – Exclusion du for du consommateur en cas de demande d'indemnisation contre le transporteur aérien dans le cadre d'un voyage à forfait</i>	336
<i>F – Qualification d'un militant de la protection des données personnelles de consommateur</i>	338
<i>G – For du consommateur dans le cadre d'une action délictuelle en matière d'investissement financier</i>	342
<i>H – Qualification de consommateur dans le cadre d'un contrat financier sur différence (« CFD »)</i>	344
<i>I – Qualité de consommateur en matière de compétence internationale aux fins de nullité d'un contrat international de crédit</i>	347
<i>J – Absence de suppléance du for du travailleur par le for du consommateur</i>	349
<i>K – Absence d'extension du for du consommateur à la cession de droits d'action aux fins de défense collective</i>	351
Paragraphe 2. – Les règles protectrices du consommateur	353
<i>A – Consommateur demandeur</i>	353
<i>B – Consommateur défendeur</i>	356
<i>C – Détermination du domicile du consommateur au moment de l'introduction de l'instance</i>	359
<i>Section 5. – Compétence en matière de contrats individuels de travail</i>	363
Paragraphe 1. – Notion de contrat individuel de travail dans le cadre d'une action en responsabilité engagée par une société contre une personne ayant la double qualité de travailleur et de gérant	363
Paragraphe 2. – Qualification d'une ambassade d'un État tiers située sur le territoire d'un État membre d'« établissement » de l'employeur aux fins d'application de la section 5 du règlement (CE) n° 44/2001	366
Paragraphe 3. – Possibilité d'apprécier une convention attributive de juridiction en faveur des tribunaux d'un État tiers au regard de l'article 21 du règlement (CE) n° 44/2001	369
<i>Section 6. – Compétences exclusives</i>	371
Paragraphe 1. – En matière immobilière	371
<i>A – En matière de droits réels immobiliers</i>	371
<i>B – En matière de baux d'immeubles</i>	388
Paragraphe 2. – En matière de sociétés ou de personnes morales	390
Paragraphe 3. – En matière de droits intellectuels	396
Paragraphe 4. – En matière d'exécution des décisions	400
<i>Section 7. – Prorogation de compétence</i>	405
Paragraphe 1. – Clause attributive de juridiction	405
<i>A – Autonomie de la clause, consentement vérifié par la forme, clause par référence</i>	409
<i>B – Consentement vérifié par la forme, accord verbal confirmé par écrit</i>	414

<i>C – Autonomie de la volonté, choix du juge, portée du choix</i>	416
<i>D – Choix du lieu d'exécution des obligations contractuelles, lien du juge élu avec le contrat, articulation des articles 5 et 23</i>	419
<i>E – Notion autonome, rapport de droit déterminé, statuts sociétaires</i>	422
<i>F – Usage, considérations substantielles dans la validité de la clause</i>	426
<i>G – Juridiction déterminable, juridiction d'État tiers, extension de la clause aux tiers (connaissance)</i>	432
<i>H – Chaîne de contrats, extension de la clause aux tiers</i>	437
<i>I – Clause attributive de compétence en faveur des juridictions d'un État tiers</i>	444
<i>J – Invocabilité d'une clause attributive de juridiction</i>	446
Paragraphe 2. – Prorogation tacite de compétence.....	448
<i>A – Comparution volontaire et clause attributive de juridiction</i>	450
<i>B – Comparution volontaire d'une partie réputée faible</i>	452
<i>C – Comparution volontaire dans le cadre de la procédure européenne d'injonction de payer</i>	454
<i>D – Comparution du curateur du défendeur absent</i>	456
<i>E – Comparution du défendeur devant les juridictions d'un État membre et clause attributive de compétence en faveur des juridictions d'un État tiers</i>	459
<i>F – Exception d'incompétence : obstacle à la prorogation tacite de compétence du juge saisi</i>	459
<i>G – Absence de comparution : obstacle à la prorogation tacite de compétence du juge saisi</i>	462
Section 8. – Vérification de la compétence et de la recevabilité.....	464
Section 9. – Litispendance et connexité.....	464
Paragraphe 1. – Litispendance.....	464
<i>A – Triple identité de partie, d'objet et de cause</i>	464
<i>B – Notion de « demande formée »</i>	468
<i>C – Notion de juridiction « première saisie »</i>	469
<i>D – Méconnaissance d'une compétence exclusive par la première juridiction</i>	471
<i>E – Établissement de la compétence de la juridiction saisie en premier lieu</i>	473
Paragraphe 2. – Connexité.....	475
Paragraphe 3. – Champ d'application territorial.....	476
Paragraphe 4. – Champ d'application matériel.....	478
Paragraphe 5. – Date à laquelle une juridiction est « réputée saisie ».....	480
Section 10. – Mesures provisoires et conservatoires.....	482

CHAPITRE 3. – RECONNAISSANCE ET EXÉCUTION	495
<i>Section introductive. – Notion de décision</i>	504
Paragraphe 1. – Décisions ordonnant ou autorisant une mesure provisoire ou conservatoire : nécessaire respect du principe de la contradiction	504
Paragraphe 2. – Décision sur la compétence internationale	507
Paragraphe 3. – Reconnaissance d'une décision et appréciation de la validité d'une clause attributive de juridiction	510
Paragraphe 4. – Décision d'injonction de payer fondée sur un jugement rendu par un État tiers.....	511
<i>Section 1. – Reconnaissance</i>	515
Paragraphe 1. – Prérogatives de la juridiction de l'État membre d'exécution.....	515
Paragraphe 2. – Motifs de refus de reconnaissance	516
<i>A – Contrariété manifeste à l'ordre public international de l'État membre requis</i>	516
a. – Objet du contrôle de la Cour de justice.....	516
b. – Notion de violation de l'ordre public de l'État requis : atteinte à un principe fondamental de l'ordre juridique de l'État requis	519
c. – Refus du juge d'origine à une partie du droit de se faire défendre sans comparaître personnellement.....	522
d. – Atteinte manifeste et démesurée au droit du défendeur à un procès équitable.....	525
e. – Exclusion du défendeur de la procédure devant le tribunal de l'État d'origine en raison de l'inexécution d'une injonction juridictionnelle	528
f. – Absence de violation de l'ordre public international de l'État requis ...	531
<i>B – Violation des droits du défendeur défaillant</i>	548
a. – Notion d'acte introductif d'instance ou d'acte équivalent	548
b. – Notification « en temps utile » de l'acte introductif d'instance	551
c. – Possibilité pour le défendeur d'exercer un recours contre la décision rendue par défaut.....	557
alpha. Sous l'empire de la convention de Bruxelles de 1968	557
beta. Sous l'empire du règlement (CE) no 44/2001.....	566
d. – Office du juge de l'État membre requis dans le dispositif de reconnaissance et d'exécution du règlement (CE) n° 44/2001.....	572
<i>C – Inconciliabilité des décisions</i>	575
a. – Inconciliabilité de décisions en référé, l'une prononçant une injonction de ne pas faire, l'autre refusant d'octroyer une telle injonction	575
b. – Inconciliabilité de décisions rendues par des juridictions d'un même État membre.....	579
c. – Inconciliabilité d'une décision avec une décision reprenant les termes d'une sentence arbitrale.....	582

<i>D – Appréciation restrictive et liste limitative des motifs de refus de reconnaissance</i>	587
<i>Section 2. – Exécution</i>	592
Paragraphe 1. – Distinction entre caractère exécutoire et exécution forcée d'une décision de justice	592
Paragraphe 2. – Procédure de recours contre la décision relative à la demande de déclaration constatant la force exécutoire visée dans le règlement (CE) n° 44/2001	598
<i>A – Action oblique : recours introduit par un créancier au nom et pour le compte de son débiteur</i>	598
<i>B – Exigence d'une signification régulière de la décision autorisant l'exécution</i>	602
<i>C – Contrôle du juge requis à l'occasion du recours contre la déclaration constatant la force exécutoire</i>	605
<i>D – Procédure d'autorisation de poursuivre l'appel</i>	608
Paragraphe 3. – Appréciation restrictive et liste limitative des motifs de refus d'exécution	611
Paragraphe 4. – Mise en œuvre des mesures provisoires ou conservatoires	616
<i>A – Renvoi au droit interne et respect des principes du droit de l'Union européenne</i>	616
<i>B – Absence d'autorisation judiciaire préalable</i>	619
Paragraphe 5. – Mise en œuvre des mesures d'exécution	621
Paragraphe 6. – Régime d'exécution de l'astreinte visant à garantir le respect d'un droit de visite : inapplication du règlement (CE) n° 44/2001	624
Paragraphe 7. – Les dépens liés à une procédure d' <i>exequatur</i>	627
<i>Section 3. – Dispositions communes : délivrance du certificat – contrôle de l'autorité</i>	630
CHAPITRE 4. – ACTES AUTHENTIQUES ET TRANSACTIONS JUDICIAIRES : NOTION D'ACTES AUTHENTIQUES REÇUS ET EXÉCUTOIRES DANS UN ÉTAT MEMBRE	637
CHAPITRE 5. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES : DÉTERMINATION DU DOMICILE D'UNE PARTIE	641
CHAPITRE 6. – DISPOSITIONS TRANSITOIRES : CHAMP D'APPLICATION TEMPOREL	645
<i>Section 1. – Champ d'application temporel du règlement (CE) n° 44/2001</i>	645
<i>Section 2. – Champ d'application temporel du règlement (UE) n° 1215/2012</i>	648

CHAPITRE 7. – RELATIONS AVEC LES AUTRES INSTRUMENTS.....	651
<i>Section 1. – Applicabilité du règlement européen aux questions non réglées par la convention spéciale (convention internationale sur la saisie conservatoire des navires de mer)</i>	653
<i>Section 2. – Application des conventions conclues par les États membres dans des matières particulières</i>	656
<i>Section 3. – Modalités d'interprétation d'une convention internationale.....</i>	659
CHAPITRE 8. – DISPOSITIONS FINALES	669
II. – RÈGLEMENT (CE) N° 805/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 21 AVRIL 2004 PORTANT CRÉATION D'UN TITRE EXÉCUTOIRE EUROPÉEN POUR LES CRÉANCES INCONTESTÉES.....	671
CHAPITRE 1. – OBJET, CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS.....	675
<i>Section 1. – Notion de créances incontestées.....</i>	675
Paragraphe 1. – Créances constatées dans le cadre d'une procédure judiciaire	676
Paragraphe 2. – Créances reconnues par le débiteur dans un acte authentique	680
<i>Section 2. – Notion de juridiction.....</i>	681
<i>Section 3. – Notion de décision.....</i>	684
CHAPITRE 2. – TITRE EXÉCUTOIRE EUROPÉEN	685
<i>Section 1. – Absence de certification : défendeur non comparant sans adresse connue</i>	687
<i>Section 2. – Certification : domaine d'application des règles protectrices des consommateurs.....</i>	692
<i>Section 3. – Autorité compétente pour la certification</i>	694
<i>Section 4. – Frais de justice : conditions de certification.....</i>	697
<i>Section 5. – Conséquences de la suspension du caractère exécutoire de la décision certifiée</i>	699
CHAPITRE 3. – NORMES MINIMALES APPLICABLES AUX PROCÉDURES RELATIVES AUX CRÉANCES INCONTESTÉES	701
<i>Section 1. – Signification ou notification non assortie de la preuve de sa réception par le débiteur</i>	703
Paragraphe 1. – Défendeur non comparant sans adresse connue	703
Paragraphe 2. – Réception de l'acte introductif d'instance par un tiers.....	704

<i>Section 2. – Signification ou notification aux représentants du débiteur.....</i>	705
<i>Section 3. – Information en bonne et due forme du débiteur sur les formalités procédurales à accomplir pour contester la créance.....</i>	706
<i>Section 4. – Moyens de remédier au non-respect des normes minimales.....</i>	709
<i>Section 5. – Normes minimales pour un réexamen dans des cas exceptionnels.....</i>	711
CHAPITRE 4. – EXÉCUTION : SUSPENSION DE L'EXÉCUTION DE LA DÉCISION CERTIFIÉE.....	715
CHAPITRE 5. – TRANSACTIONS JUDICIAIRES ET ACTES AUTHENTIQUES : ORDONNANCE D'EXÉCUTION ÉMISE PAR UN NOTAIRE SUR LE FONDEMENT D'UN « DOCUMENT FAISANT FOI ».....	719
<i>Section 1. – Domaine d'application de la certification.....</i>	719
<i>Section 2. – Absence d'automatisme de la certification.....</i>	720
CHAPITRE 6. – DISPOSITION TRANSITOIRE.....	723
CHAPITRE 7. – RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTRUMENTS COMMUNAUTAIRES.....	725
CHAPITRE 8. – DISPOSITIONS FINALES ET GÉNÉRALES.....	727
III. – RÈGLEMENT (CE) N° 1896/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 12 DÉCEMBRE 2006 INSTITUANT UNE PROCÉDURE EUROPÉENNE D'INJONCTION DE PAYER.....	729
CHAPITRE 1. – OBJET ET DOMAINE DU RÈGLEMENT (CE) N° 1896/2006....	731
CHAPITRE 2. – DEMANDE D'INJONCTION DE PAYER EUROPÉENNE.....	735
<i>Section 1. – Contenu de la demande.....</i>	735
<i>Section 2. – Documents complémentaires à l'appui de la créance.....</i>	739
CHAPITRE 3. – DÉLIVRANCE DE L'INJONCTION DE PAYER EUROPÉENNE.....	743
CHAPITRE 4. – NOTIFICATION DE L'INJONCTION DE PAYER EUROPÉENNE... 	747
<i>Section 1. – Conséquence de l'irrégularité de la notification de l'injonction de payer européenne sur les voies de recours.....</i>	748
<i>Section 2. – Conséquence de l'irrégularité de la notification de l'injonction de payer européenne sur la validité de l'ordonnance.....</i>	752

<i>Section 3. – Information du défendeur sur son droit de refuser la réception d'une demande d'injonction non traduite</i>	755
CHAPITRE 5. – OPPOSITION À L'INJONCTION DE PAYER EUROPÉENNE	759
<i>Section 1. – Opposition sans contestation de la compétence de la juridiction de l'État membre d'origine et notion de « comparution » du défendeur</i>	760
<i>Section 2. – Compétence internationale des juridictions en cas d'opposition à une injonction de payer européenne</i>	764
<i>Section 3. – Incidence d'une notification irrégulière sur la procédure d'opposition</i>	768
<i>Section 4. – Incidence de la pandémie de COVID-19</i>	769
CHAPITRE 6. – RÉEXAMEN DE L'INJONCTION DANS DES CAS EXCEPTIONNELS	773
<i>Section 1. – Absence de circonstances « extraordinaires » ou « exceptionnelles »</i>	775
Paragraphe 1. – Erreur d'un avocat dans la computation des délais pour former opposition	775
Paragraphe 2. – Injonction de payer européenne prétendument délivrée par une juridiction incompétente et sur la base de fausses informations	777
<i>Section 2. – Incidence d'une notification irrégulière sur la procédure de réexamen</i>	781
<i>Section 3. – Incidence de la pandémie de COVID-19</i>	783
CHAPITRE 7. – LES FRAIS DE JUSTICE	785
IV. – RÈGLEMENT (CE) N° 861/2007 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 11 JUILLET 2007 INSTITUANT UNE PROCÉDURE EUROPÉENNE DE RÈGLEMENT DES PETITS LITIGES	789
CHAPITRE 1. – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION	793
CHAPITRE 2. – LA PROCÉDURE EUROPÉENNE DE RÈGLEMENT DES PETITS LITIGES : MODALITÉS DE RÉPARTITION DES FRAIS DE PROCÉDURE	797
CHAPITRE 3. – RECONNAISSANCE ET EXÉCUTION DANS UN AUTRE ÉTAT MEMBRE	801
CHAPITRE 4. – DISPOSITIONS FINALES	803

V. – RÈGLEMENT (UE) N° 655/2014 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 15 MAI 2014 PORTANT CRÉATION D'UNE PROCÉDURE D'ORDONNANCE EUROPÉENNE DE SAISIE CONSERVATOIRE DES COMPTES BANCAIRES, DESTINÉE À FACILITER LE RECOUVREMENT TRANSFRONTIÈRE DE CRÉANCES EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE	805
CHAPITRE 1. – OBJET, CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS.....	809
CHAPITRE 2. – PROCÉDURE D'OBTENTION D'UNE ORDONNANCE DE SAISIE CONSERVATOIRE.....	815
<i>Section 1. – Notion de « procédure au fond »</i>	815
<i>Section 2. – Notion de « décision exigeant du débiteur le paiement de la créance »</i>	816
CHAPITRE 3. – RECONNAISSANCE, FORCE EXÉCUTOIRE ET EXÉCUTION DE L'ORDONNANCE DE SAISIE CONSERVATOIRE	821
CHAPITRE 4. – VOIES DE RECOURS	823
CHAPITRE 5. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES : NOTION DE « CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES »	825
CHAPITRE 6. – DISPOSITIONS FINALES	827

SOUS-PARTIE 2.

LOI APPLICABLE

VI. – RÈGLEMENT (CE) N° 593/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 17 JUIN 2008 SUR LA LOI APPLICABLE AUX OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (« ROME I ») ET CONVENTION DE ROME DU 19 JUIN 1980	831
CHAPITRE 1. – CHAMP D'APPLICATION	835
CHAPITRE 2. – RÈGLES UNIFORMES	837
<i>Section 1. – Liberté de choix</i>	837
<i>Section 2. – Loi applicable à défaut de choix</i>	838
Paragraphe 1. – Contrat de prestation de services.....	838
Paragraphe 2. – Existence de liens manifestement plus étroits avec un autre État : quelle loi appliquer à un contrat d'affrètement menacé de dépeçage ?.....	840

<i>Section 2. – Loi applicable à l'action récursoire entre assureurs</i>	905
<i>Section 3. – Responsabilité délictuelle d'une société grand-mère pour manquement à son devoir de diligence : application de la loi du lieu d'établissement de sa filiale, déclarée en faillite</i>	906
<i>Section 4. – Action préventive exercée dans l'intérêt exclusif des consommateurs : l'articulation des règlements Rome I et Rome II</i> ...	909
<i>Section 5. – Action en contrefaçon : identification du fait générateur du dommage</i>	913
CHAPITRE 3. – ENRICHISSEMENT SANS CAUSE, GESTION D'AFFAIRES ET <i>CULPA IN CONTRAHENDO</i>	917
CHAPITRE 4. – LIBERTÉ DE CHOIX	919
CHAPITRE 5. – RÈGLES COMMUNES	921
<i>Section 1. – Clarifications sur la notion de « dispositions impératives obligatoires » en matière de prescription</i>	921
<i>Section 2. – Action directe prévue par la loi applicable à l'obligation non contractuelle : l'article 18 « survole » la lex contractus</i>	924
CHAPITRE 6. – AUTRES DISPOSITIONS : « RÈGLE DE CONFLIT DE LOIS » ET DIRECTIVE N° 2009/103/CE DU 16 SEPTEMBRE 2009 CONCERNANT L'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE RÉSULTANT DE LA CIRCULATION DES VÉHICULES	927
CHAPITRE 7. – DISPOSITIONS FINALES	929
<i>Section 1. – Application dans le temps</i>	929
<i>Section 2. – Date d'application</i>	930
SOUS-PARTIE 3. INSOLVABILITÉ	
VIII. – RÈGLEMENT (CE) N° 1346/2000 DU CONSEIL DU 29 MAI 2000 ET RÈGLEMENT (UE) 2015/848 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 20 MAI 2015 RELATIFS AUX PROCÉDURES D'INSOLVABILITÉ	935
CHAPITRE 1. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES	937
<i>Section 1. – Champ d'application et définition(s)</i>	940
Paragraphe 1. – Champ d'application matériel.....	940

Paragraphe 2. – Définitions : détermination de l'« État dans lequel se trouve un bien »	945
<i>Section 2. – Compétence internationale</i>	947
Paragraphe 1. – Compétence en matière de procédure principale	947
Paragraphe 2. – Paragraphe 2. – Compétence en matière de procédure secondaire.....	993
Paragraphe 3. – Cas d'ouverture d'une procédure territoriale d'insolvabilité indépendante	1002
<i>A – Conditions établies par la loi nationale applicable empêchant l'ouverture d'une procédure principale d'insolvabilité</i>	1002
<i>B – Créancier habilité à demander l'ouverture d'une procédure territoriale indépendante d'insolvabilité</i>	1005
<i>Section 3. – Loi applicable</i>	1006
Paragraphe 1. – Le principe : la loi de l'État d'ouverture.....	1006
Paragraphe 2. – Droits réels des tiers	1019
Paragraphe 3. – Réserve de propriété	1025
Paragraphe 4. – Actes préjudiciables au créancier	1026
Paragraphe 5. – Effets de la procédure d'insolvabilité sur les instances en cours : notion d'instance en cours	1040
CHAPITRE 2. – RECONNAISSANCE DE LA PROCÉDURE D'INSOLVABILITÉ	1045
<i>Section 1. – Portée de la reconnaissance et exécution des décisions d'insolvabilité</i>	1046
Paragraphe 1. – Reconnaissance et exécution des décisions d'ouverture.....	1046
Paragraphe 2. – Reconnaissance et caractère exécutoire d'autres décisions.....	1057
<i>Section 2. – Limite de la reconnaissance et exécution des décisions d'insolvabilité : l'exception d'ordre public</i>	1063
CHAPITRE 3. – PROCÉDURES SECONDAIRES D'INSOLVABILITÉ	1067
<i>Section 1. – Articulation de procédures principale et secondaire d'insolvabilité</i>	1068
<i>Section 2. – Compétence juridictionnelle pour déterminer le périmètre des effets d'une procédure secondaire d'insolvabilité</i>	1073
<i>Section 3. – Personne autorisée à demander l'ouverture d'une procédure secondaire d'insolvabilité</i>	1074
CHAPITRE 4. – INFORMATION DES CRÉANCIERS ET PRODUCTION DE LEURS CRÉANCES : OBLIGATION D'INFORMER LES CRÉANCIERS	1077
CHAPITRE 5. – DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES : APPLICATION DU RÈGLEMENT DANS LE TEMPS	1087

SOUS-PARTIE 4.
ENTRAIDE JUDICIAIRE

IX. – RÈGLEMENT (CE) N° 1348/2000 DU CONSEIL DU 29 MAI 2000, RÈGLEMENT (CE) N° 1393/2007 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2007 ET RÈGLEMENT (UE) 2020/1784 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 25 NOVEMBRE 2020 RELATIFS À LA SIGNIFICATION ET À LA NOTIFICATION DANS LES ÉTATS MEMBRES DES ACTES JUDICIAIRES ET EXTRAJUDICIAIRES EN MATIÈRE CIVILE OU COMMERCIALE	1095
CHAPITRE 1. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES : CHAMP D’APPLICATION DU RÈGLEMENT	1099
<i>Section 1. – Mécanismes nationaux de signification ou de notification fictive des actes judiciaires.....</i>	1100
<i>Section 2. – Signification ou notification des actes notariés en dehors d’une procédure judiciaire.....</i>	1106
<i>Section 3. – Notion de matière civile ou commerciale.....</i>	1108
<i>Section 4. – Destinataire de l’acte introductif d’instance.....</i>	1112
Paragraphe 1. – Le (mauvais) choix de la filiale de la défenderesse.....	1112
Paragraphe 2. – Le représentant d’une entreprise d’assurance non-vie domicilié sur le territoire national.....	1114
CHAPITRE 2. – ACTES JUDICIAIRES.....	1119
<i>Section 1. – Transmission et signification ou notification des actes judiciaires.....</i>	1120
Paragraphe 1. – Refus de réception de l’acte non traduit	1120
<i>A – Information du destinataire de l’acte quant à son droit d’en refuser la réception.....</i>	1121
<i>B – Effectivité du droit du destinataire d’un acte d’en refuser la réception.....</i>	1128
<i>C – Délai d’exercice du droit du destinataire d’un acte d’en refuser la réception.....</i>	1131
<i>D – Portée du droit du destinataire de l’acte d’en refuser la réception : le cas des annexes.....</i>	1133
<i>E – Conséquence de l’exercice du droit du destinataire de l’acte d’en refuser la réception : le principe de la régularisation</i>	1137
Paragraphe 2. – Prise en charge des frais de traduction par le requérant.....	1140
Paragraphe 3. – Date de la signification ou de la notification.....	1142
<i>Section 2. – Autres moyens de transmission et de signification ou de notification des actes judiciaires.....</i>	1144

Paragraphe 1. – Absence de hiérarchie entre les moyens de transmission et de signification ou de notification des actes judiciaires	1144
Paragraphe 2. – Caractère exhaustif des moyens de transmission transfrontière des actes visés dans le règlement (CE) n° 1393/2007.....	1145
Paragraphe 3. – Signification ou notification par l'intermédiaire des services postaux	1147
CHAPITRE 3. – ACTES EXTRAJUDICIAIRES	1153
CHAPITRE 4. – DISPOSITIONS FINALES	1159
X. – RÈGLEMENT (CE) N° 1206/2001 DU CONSEIL DU 28 MAI 2001 ET RÈGLEMENT (UE) 2020/1783 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 25 NOVEMBRE 2020 RELATIFS À LA COOPÉRATION ENTRE LES JURIDICTIONS DES ÉTATS MEMBRES DANS LE DOMAINE DE L'OBTENTION DES PREUVES EN MATIÈRE CIVILE OU COMMERCIALE	1165
CHAPITRE 1. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	1169
<i>Section 1. – Caractère non exhaustif du règlement</i>	<i>1170</i>
<i>Section 2. – Caractère non exclusif du règlement.....</i>	<i>1173</i>
<i>Section 3. – Notion d'acte d'instruction.....</i>	<i>1177</i>
CHAPITRE 2. – TRANSMISSION ET EXÉCUTION DES DEMANDES : PRISE EN CHARGE DES FRAIS	1181
CHAPITRE 3. – DISPOSITIONS FINALES	1185
SOUS-PARTIE 5. ACCÈS À LA JUSTICE	
XI. – DIRECTIVE N° 2003/8/CE DU CONSEIL DU 27 JANVIER 2003 VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS À LA JUSTICE DANS LES AFFAIRES TRANSFRONTALIÈRES PAR L'ÉTABLISSEMENT DE RÈGLES MINIMALES COMMUNES RELATIVES À L'AIDE JUDICIAIRE ACCORDÉE DANS LE CADRE DE TELLES AFFAIRES....	1189
CHAPITRE 1. – CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS.....	1191
CHAPITRE 2. – DROIT À L'AIDE JUDICIAIRE	1193
<i>Section 1. – Titulaires du droit à l'aide judiciaire.....</i>	<i>1193</i>
<i>Section 2. – Portée du droit à l'aide judiciaire : les frais de traduction.....</i>	<i>1195</i>

CHAPITRE 3. – CONDITIONS ET ÉTENDUE DE L'AIDE JUDICIAIRE.....	1199
CHAPITRE 4. – PROCÉDURE.....	1201
CHAPITRE 5. – DISPOSITIONS FINALES	1203
XII. – DIRECTIVE N° 2008/52/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 21 MAI 2008 SUR CERTAINS ASPECTS DE LA MÉDIATION EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE.....	1205

PARTIE 2.

MATIÈRE FAMILIALE

SOUS-PARTIE 1.

MATIÈRE MATRIMONIALE, DIVORCE, RESPONSABILITÉ PARENTALE,
ENLÈVEMENT INTERNATIONAL D'ENFANTS

XIII. – RÈGLEMENT (CE) N° 2201/2003 DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2003 RELATIF À LA COMPÉTENCE, LA RECONNAISSANCE ET L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE MATRIMONIALE ET EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ PARENTALE ABROGEANT LE RÈGLEMENT (CE) N° 1347/2000.....	1219
CHAPITRE 1. – CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS.....	1223
<i>Section 1. – Champ d'application.....</i>	<i>1225</i>
Paragraphe 1. – Champ d'application matériel.....	1225
Paragraphe 2. – Champ d'application spatial	1244
Paragraphe 3. – Champ d'application temporel	1249
<i>Section 2. – Définitions</i>	<i>1250</i>
Paragraphe 1. – Notion de décisions.....	1250
Paragraphe 2. – Notion de déplacement illicite de l'enfant.....	1253
Paragraphe 3. – Notion de non-retour illicite de l'enfant.....	1259
CHAPITRE 2. – COMPÉTENCE	1263
<i>Section 1. – Divorce, séparation de corps et annulation du mariage</i>	<i>1264</i>
Paragraphe 1. – Compétence générale : notion de résidence habituelle des époux.....	1264
Paragraphe 2. – Compétence générale	1268

Paragraphe 3. – Caractère exclusif des compétences définies aux articles 3, 4 et 5 du règlement (CE) n° 2201/2003	1280
Paragraphe 4. – Compétences résiduelles.....	1284
<i>Section 2. – Responsabilité parentale.....</i>	<i>1285</i>
Paragraphe 1. – Compétence générale : notion de résidence habituelle de l'enfant	1285
Paragraphe 2. – Maintien de la compétence de l'ancienne résidence habituelle de l'enfant	1295
Paragraphe 3. – Compétence en cas d'enlèvement d'enfant.....	1298
Paragraphe 4. – Retour de l'enfant.....	1301
<i>A – Conditions de l'ordre de retour de l'enfant par les autorités du pays où l'enfant a été illicitement déplacé ou retenu</i>	<i>1301</i>
<i>B – Attribution de la compétence à des juridictions spécialisées</i>	<i>1306</i>
<i>C – Régime des décisions de retour certifiées</i>	<i>1308</i>
<i>D – Conditions de l'ordre de retour donné par les autorités du pays d'origine</i>	<i>1313</i>
Paragraphe 5. – Prorogation de compétence	1316
Paragraphe 6. – Compétence fondée sur la présence de l'enfant	1324
Paragraphe 7. – Renvoi à une juridiction mieux placée pour connaître de l'affaire : transfert de compétence à un tribunal d'un autre État membre	1325
<i>A – Incidence de certaines particularités procédurales de l'État membre destinataire du transfert</i>	<i>1328</i>
<i>B – Les notions de juridiction mieux placée et d'intérêt supérieur de l'enfant.....</i>	<i>1329</i>
<i>C – Incidence du renvoi sur le droit de libre circulation.....</i>	<i>1331</i>
<i>Section 3. – Dispositions communes.....</i>	<i>1335</i>
Paragraphe 1. – Saisine d'une juridiction.....	1335
Paragraphe 2. – Vérification de la compétence : déclaration d'office d'incompétence et coopération entre la juridiction incompétente et la juridiction compétente	1338
Paragraphe 3. – Litispendance et actions dépendantes.....	1340
<i>A – Litispendance et actions dépendantes : incidence d'un refus de retour immédiat sur la procédure relative à la responsabilité parentale.....</i>	<i>1340</i>
<i>B – Litispendance et actions dépendantes : conditions de mise en œuvre ...</i>	<i>1342</i>
<i>C – Litispendance et actions dépendantes : extinction de la première procédure et introduction d'une nouvelle procédure de divorce dans le premier État membre.....</i>	<i>1347</i>
Paragraphe 4. – Mesures provisoires et conservatoires	1352

CHAPITRE 3. – RECONNAISSANCE ET EXÉCUTION	1363
Section 1. – Reconnaissance.....	1366
Paragraphe 1. – Reconnaissance d’une décision.....	1366
A – <i>Demande de non-reconnaissance d’une décision en l’absence de reconnaissance préalable</i>	1366
B – <i>Inapplication des dispositions du chapitre III du règlement (CE) n° 2201/2003 à des mesures provisoires en matière de droit de garde</i>	1367
Paragraphe 2. – Motifs de non-reconnaissance des décisions en matière de responsabilité parentale.....	1368
Section 2. – <i>Requête en déclaration de la force exécutoire</i>	1371
Paragraphe 1. – Décisions exécutoires	1371
Paragraphe 2. – Décision rendue par la juridiction.....	1374
Section 3. – <i>Dispositions communes aux sections 1 et 2</i>	1377
Section 4. – <i>Force exécutoire de certaines décisions relatives au droit de visite et de certaines décisions ordonnant le retour de l’enfant : retour de l’enfant</i>	1378
Paragraphe 1. – Conditions et effets de l’ordre de retour certifié.....	1378
Paragraphe 2. – Exécution de l’ordre de retour certifié : modification des circonstances et intérêt supérieur de l’enfant	1381
Paragraphe 3. – Audition de l’enfant : portée de l’exigence.....	1384
Section 5. – <i>Actes authentiques et accords</i>	1389
Section 6. – <i>Autres dispositions – procédure d’exécution : exécution de l’ordre de retour et décision inconciliable rendue dans l’État d’exécution</i>	1389
 CHAPITRE 4. – COOPÉRATION ENTRE LES AUTORITÉS CENTRALES EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ PARENTALE : PLACEMENT DE L’ENFANT DANS UN AUTRE ÉTAT MEMBRE.....	 1393
 CHAPITRE 5. – RELATIONS AVEC D’AUTRES INSTRUMENTS.....	 1397
Paragraphe 1. – Relation avec d’autres instruments	1397
Paragraphe 2. – Relations avec certaines conventions multilatérales.....	1400
 CHAPITRE 6. – DISPOSITIONS TRANSITOIRES	 1407
 CHAPITRE 7. – DISPOSITIONS FINALES	 1413

**XIV. – RÈGLEMENT (UE) N° 1259/2010 DU CONSEIL
DU 20 DÉCEMBRE 2010 METTANT EN ŒUVRE
UNE COOPÉRATION RENFORCÉE DANS LE DOMAINE DE LA LOI
APPLICABLE AU DIVORCE ET À LA SÉPARATION DE CORPS..... 1415**

CHAPITRE 1. – CHAMP D’APPLICATION, RELATION
AVEC LE RÈGLEMENT (CE) N° 2201/2003, DÉFINITIONS ET APPLICATION
UNIVERSELLE 1417

CHAPITRE 2. – RÈGLES UNIFORMES SUR LA LOI APPLICABLE
AU DIVORCE ET À LA SÉPARATION DE CORPS..... 1423

CHAPITRE 3. – AUTRES DISPOSITIONS 1427

CHAPITRE 4. – DISPOSITIONS FINALES 1429

SOUS-PARTIE 2.
OBLIGATIONS ALIMENTAIRES

**XV. – RÈGLEMENT (CE) N° 4/2009 DU CONSEIL DU 18 DÉCEMBRE
2008 RELATIF À LA COMPÉTENCE, LA LOI APPLICABLE,
LA RECONNAISSANCE ET L’EXÉCUTION DES DÉCISIONS
ET LA COOPÉRATION EN MATIÈRE D’OBLIGATIONS
ALIMENTAIRES 1433**

CHAPITRE 1. – CHAMP D’APPLICATION ET DÉFINITIONS 1435

CHAPITRE 2. – COMPÉTENCE 1437

Section 1. – Dispositions générales 1437

Paragraphe 1. – Réglementation nationale instaurant une concentration
des compétences juridictionnelles 1439

Paragraphe 2. – Compétence de la juridiction saisie d’une action relative
à la responsabilité parentale concernant le mineur créancier d’aliments 1442

Paragraphe 3. – Compétence en matière d’obligations alimentaires
d’une juridiction non compétente en matière de responsabilité parentale... 1445

Paragraphe 4. – Compétence pour modifier une décision passée en force
de chose jugée prononcée dans un autre État membre 1449

Paragraphe 5. – Incompétence de la juridiction saisie d’une action en divorce
pour statuer sur la demande relative à la pension alimentaire 1452

Paragraphe 6. – Compétence pour connaître du recours subrogatoire
d’un organisme public 1458

Section 2. – Compétence fondée sur la comparution du défendeur 1463

<i>Section 3. – Forum necessitatis</i>	1467
<i>Section 4. – Litispendance et connexité</i>	1473
CHAPITRE 3. – LOI APPLICABLE	1479
CHAPITRE 4. – RECONNAISSANCE, FORCE EXÉCUTOIRE ET EXÉCUTION DES DÉCISIONS	1489
CHAPITRE 5. – ACCÈS À LA JUSTICE	1495
CHAPITRE 6. – TRANSACTIONS JUDICIAIRES ET ACTES AUTHENTIQUES	1497
CHAPITRE 7. – COOPÉRATION ENTRE AUTORITÉS CENTRALES	1499
CHAPITRE 8. – ORGANISMES PUBLICS	1501
CHAPITRE 9. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET FINALES : DISPOSITIONS TRANSITOIRES	1503

SOUS-PARTIE 3.

SUCCESSIONS INTERNATIONALES

XVI. – RÈGLEMENT (UE) N° 650/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 4 JUILLET 2012 RELATIF À LA COMPÉTENCE, LA LOI APPLICABLE, LA RECONNAISSANCE ET L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS, ET L'ACCEPTATION ET L'EXÉCUTION DES ACTES AUTHENTIQUES EN MATIÈRE DE SUCCESSIONS ET À LA CRÉATION D'UN CERTIFICAT SUCCESSORAL EUROPÉEN	1509
CHAPITRE 1. – CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS	1513
<i>Section 1. – Champ d'application</i>	1513
Paragraphe 1. – Matières incluses	1513
Paragraphe 2. – Matières exclues	1517
Paragraphe 3. – Notion de succession ayant une incidence transfrontière	1521
<i>Section 2. – Définitions</i>	1525
Paragraphe 1. – Notions d'« acte authentique », de « décision » et de « juridiction »	1525
Paragraphe 2. – Notion de « pacte successoral »	1528

CHAPITRE 2. – COMPÉTENCE	1533
<i>Section 1. – Compétence générale</i>	1533
<i>Section 2. – Accord d'élection de for</i>	1538
<i>Section 3. – Compétence et déclinatoire de compétence en cas de choix de la loi</i>	1541
<i>Section 4. – Compétences subsidiaires</i>	1545
<i>Section 5. – Acceptation de la succession, d'un legs ou d'une réserve héréditaire, ou renonciation à ceux-ci</i>	1548
CHAPITRE 3. – LOI APPLICABLE	1555
<i>Section 1. – Choix de la loi applicable</i>	1555
<i>Section 2. – Validité quant à la forme de la déclaration concernant l'acceptation ou la renonciation</i>	1558
CHAPITRE 4. – RECONNAISSANCE, FORCE EXÉCUTOIRE ET EXÉCUTION DES DÉCISIONS	1561
CHAPITRE 5. – ACTES AUTHENTIQUES ET TRANSACTIONS JUDICIAIRES.....	1563
CHAPITRE 6. – CERTIFICAT SUCCESSORAL EUROPÉEN	1565
CHAPITRE 7. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET FINALES	1573
<i>Section 1. – Relations avec les conventions internationales existantes</i>	1573
<i>Section 2. – Dispositions transitoires</i>	1576
TABLE DE JURISPRUDENCE ALPHABÉTIQUE.....	1581